



Organización Internacional del Café
Organização Internacional do Café
Organisation Internationale du Café
International Coffee Organization

ICC 100-7

22 mai 2008
Original : français

F

Politiques nationales en matière de café

Conseil international du Café
100^e session
19 – 23 mai 2008
Londres, Angleterre

**Communication de la
République centrafricaine**

Contexte

La communication ci-après a été transmise par la République centrafricaine.

Mesure à prendre

Le Conseil est invité à prendre note de ce document.

SITUATION DU CAFÉ CENTRAFRICAIN ET POLITIQUE NATIONALE EN MATIÈRE DU CAFÉ

I. SITUATION DU CAFÉ CENTRAFRICAIN

1.1 Importance du café dans l'économie nationale

La culture du café en Centrafrique se pratique actuellement dans les préfectures de la Lobaye, Sangha-Mbaéré, Mambéré-Kadéï, une partie de l'Ombella Mpoko (Sous-Préfecture de Bimbo), le Sud de la Ouaka (Sous-Préfecture de Kouango), la Basse-Kotto et le Mbomou.

La population du territoire caféier représente 52 % de la population agricole du pays et l'on estime à cet effet qu'environ 35 % de la population active centrafricaine est occupée à la culture du café qui couvre environ 158 000 km².

Dans sa zone de production, le café est la principale culture qui génère les revenus monétaires aux agriculteurs. Une étude réalisée dans les années 1989 et 1990 avait révélé qu'un (01) ha de café procurait 125 000 à 200 000 F CFA au paysan (selon les types de conduite des plantations).

De par son importance, beaucoup d'opérateurs interviennent dans la filière caféière dont les producteurs, les acheteurs, les usiniers, les manœuvres, les transporteurs, les exportateurs, l'ORCCPA et l'État (Impôts, Douanes, Commerce, Fonds routier, BARC etc. ...).

Cette filière faisait engranger aux régies financières du pays plus d'un (1) milliard de Francs CFA annuellement au titre des droits de sortie et de l'impôt minimum fiscal (IMF) sur les exportations. Le revenu monétaire distribué aux planteurs familiaux de café se chiffrait en 1986 à un peu plus de 5 milliards de Francs CFA.

1.2. Actions des projets et situation après projets

Compte tenu de son importance économique, la culture du café a fait l'objet d'un appui soutenu des bailleurs de fonds (FED, FAD/BAD, CAISTAB) à travers ADECAF (1978 à 1990), PDRCS (1989 à 1994) et le PAPAAV (1994 à 1999).

Ces appuis ont permis d'améliorer le niveau technique des planteurs et d'enclencher un début de structuration du niveau rural, préparant ainsi les GIR à se prendre en charge dans les participations aux actions de développement de leur zone.

Les interventions de ces projets et Agence ont permis :

- a) d'atteindre des niveaux d'exportation variant entre 8 000 à 22 000 tonnes de café marchand par an ;
- b) l'augmentation des surfaces de 39 000 ha en 1980 à 65 000 ha en 1998 ;
- c) le passage du nombre de planteurs de 24 000 en 1980 à 70 000 en 1998 ;
- d) la formation de 465 Groupements d'Intérêts Ruraux (GIR).

Malheureusement tous ces projets précités étaient arrivés à terme en 1990 pour les zones couvertes par l'Agence de Développement de la Caféiculture Familiale (ADECAF), notamment les Préfectures de la Lobaye, Mambéré-Kadéï, Sangha-Mbaéré, et la Sous-Préfecture de Bimbo, et en 1999 pour les zones dont l'encadrement était assuré par le Projet d'Appui à la Production Agricole et à l'Autopromotion Villageoise (PAPAAV). Il s'agit des Préfectures du Mbomou, de la Basse-Kotto et de la Sous-Préfecture de Kouango dans la Préfecture de la Ouaka.

Depuis lors, les effets conjoints du retrait des bailleurs de fonds, de la libéralisation de l'économie, du désengagement de l'État, de l'instabilité politique, de la chute des cours mondiaux et de l'accroissement de la concurrence internationale, ont fragilisé la filière qui s'est enfoncée dans une crise profonde avec pour conséquences :

- l'absence de l'encadrement ;
- l'abandon des plantations
- la baisse constante de la production jusqu'à atteindre 1 500 T de café marchand durant la campagne 2005-2006 ;
- une forte migration des jeunes ruraux vers les villes ;
- une réduction du flux des devises étrangères pour le pays ;
- une perte de ressources pour l'État (IMF et taxes d'exportation) ;
- l'absence de soutien à la filière ;
- la dégradation prononcée des pistes des zones caféières rendant difficiles les collectes ;
- l'accroissement des difficultés de l'ORCCPA dont les ressources financières dépendent en grande partie du volume du café à l'exportation.

II. POLITIQUE NATIONALE EN MATIÈRE DU CAFÉ

Eu égard à ce qui précède, la politique du Gouvernement en matière du café aujourd'hui est la recherche des voies et moyens pour la relance de cette filière combien importante pour l'économie centrafricaine d'une part et d'autre part pour la réduction de la pauvreté en zone rurale.

Il s'agira de :

▪ **Premièrement :**

- a) Mettre en place une politique incitative en faveur des jeunes dans les zones caféières pour la relance de la production industrielle ou semi-industrielle par l'organisation des producteurs modernes et groupés ;
- b) Maintenir la suppression de la taxe à l'exportation ;
- c) Promouvoir un fonds de commerce en mettant en place des lignes de crédits pour financer l'achat, le stockage et l'exportation du café ;
- d) Mettre en place d'une manière progressive, une politique ou un cadre juridique des mesures incitatives (fiscales, douanières et subventions) pour encourager les privés à prendre en charge l'approvisionnement et la diffusion des intrants et équipements agricoles ;
- e) Désenclaver les zones de production, condition incontournable pour une collecte totale du café.

▪ **Deuxièmement :**

Mettre l'accent sur la recherche :

Deux principaux problèmes préoccupent actuellement les africains producteurs du café. Il s'agit de :

- le changement climatique et
- les exigences du marché.

Le Gouvernement apportera un appui financier à la recherche pour l'inciter à s'inscrire dans une approche nouvelle en vue d'une solution adaptée à ces problèmes, notamment la mise à disposition des caféiculteurs du matériel végétal à haut rendement et résistant à la sécheresse et l'identification de café terroir centrafricain, car il a été démontré que :

- dans un même pays, les goûts du café diffèrent d'une région à une autre ;
- les préférences des pays importateurs diffèrent aussi d'un pays à un autre ;
- la demande du café robusta sur les marchés européens est en fonction du goût et de la qualité ;
- l'ochratoxine A (OTA) peut être évitée selon certaines techniques.

▪ **Troisièmement :**

Conscientiser les bailleurs de fonds et toute la population centrafricaine en faveur de la promotion de la transformation et de la consommation nationales, ce qui garantirait le marché et la relance de la caféiculture en Centrafrique.

INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LA FILIÈRE CAFÉ CENTRAFRICAINE

Statut de la RCA :	Anciennement Oubangui-Chari, indépendante depuis le 13 Août 1960
Situation géographique :	Pays enclavé dans l'Afrique Centrale, partage les frontières avec : au Nord le Tchad, au Sud le Congo et la République Démocratique du Congo ; à l'Ouest le Cameroun et à l'Est le Soudan.
Superficie :	623 000 Km ²
Relief :	au centre : pénéplaine (vallées plates et collines de faibles hauteur) Nord-ouest et Nord-est : Massifs montagneux ; Ouest : Hauts plateaux ; Est : chaîne montagneuse et plateau
Climat :	tropical humide
Population :	3 895 000 habitants
Densité :	2.5 habitants au km ²
Capitale :	Bangui 600 000 habitants – Port fluvial – Aéroport international
Principales villes :	Bouar, Bossangoa, Bozoum, Berberati, Nola, Bria, Bambari, Bangassou, Mobaye, Birao
Langues officielles :	Français et Sango
Monnaie :	Francs CFA
Décalage horaire :	Base T.U : + 1 heure
Indicatif téléphonique :	236
Produits agricoles de rente :	Coton, café, tabac, huile de palme
Production minière :	diamant, or

Café

Organismes internationaux :	Membre de l'Organisation Internationale du Café (OIC) Groupe robusta N° de code de pays producteur : 20. Membre de l'Organisation InterAfricaine du Café (OIAC) Membre de l'Organisation Africaine et Malgache du Café (OAMCAF)
Surface cultivée :	65 000 ha (1996)
Nombre de planteurs :	70 000
Densité des arbres :	1 333 caféiers à l'ha
Importance du café :	2 ^e produit de rente exporté en valeur
Espèce botanique :	Robusta (<i>Canephora</i>) introduit en RCA à partir du Congo Léopoldville (actuelle RD Congo) en 1921
Régions productrices :	Sud-Ouest : <ul style="list-style-type: none">➤ Sud de la préfecture de l'Ombella-M'Poko et préfecture de la Lobaye : 23.000 hectares d'exploitations familiales et 2.000 hectares de plantations industrielles (abandonnées).➤ Préfectures de la Mambéré-Kadéï et de la Sangha-M'Baéré : 11.000 hectares d'exploitations familiales et 300 hectares de plantations industrielles (abandonnées). Sud-Est : <ul style="list-style-type: none">➤ Sud de la préfecture de la Ouaka et préfecture de la Basse-Kotto : 18.000 hectares d'exploitations familiales et 1.500 hectares de plantations industrielles (abandonnées)➤ Préfecture du M'Bomou et le Sud-Ouest de la préfecture du Haut-M'Bomou, 8.500 hectares d'exploitations familiales et 900 hectares de plantations industrielles (abandonnées).

Altitude :	400 à 600 m
Floraison :	Décembre à mars
Cueillette :	Novembre à janvier
Première expédition :	janvier/février
Période d'exportation :	Février à août
Préparation :	voie sèche
Classement de qualité :	a) suivant nombres de défauts aux 300 g : <ul style="list-style-type: none">➤ Extra Prima de 01 à 15 défauts matérialisé par ØØØØØ (cinq disques)➤ Prima de 15 à 30 défauts matérialisé par ØØØØ (quatre disques)➤ Supérieur de 30 à 60 défauts matérialisé par ØØØ (trois disques)➤ Courant de 60 à 90 défauts matérialisé par ØØ (deux disques)➤ Limite de 90 à 140 défauts matérialisé par Ø (un disque)➤ Le triage en abrégé TRI,➤ Les Brisures en abrégé BRI. b) Suivant grosseur des fèves : en pourcentage, en poids : au dessus du crible 16 et au dessous du crible 14. <ul style="list-style-type: none">- Teneur en caféine : 2,32 %- Emballage : jute neuf- Poids des sacs à l'exportation : 60 kg avec la tolérance admise par les usages commerciaux.
Exportation :	Erratique ; varie de 362 000 sacs en 88/89 à 100.000 sacs en 97/98. Mais elle est tombée à 41 000 sacs depuis 2002/2003 à cause des prix non rémunérateurs provoqués par la chute des cours mondiaux et aux effets collatéraux de la crise militaro-politique que le pays a connue de 2002 à 2003.
Port d'embarquement :	le café est expédié de Bangui ou de Berberati vers le port de Douala pour les exportations vers l'Europe (France, Italie, Suisse) et vers la frontière centrafricano-soudanaise de Amdafock pour les exportations vers le Soudan.
Organismes interprofessionnels :	Fédération des Planteurs et Usiniers Centrafricains de Café (FEPUCCA) ; Entente des Professionnels du Café (ENPROCAF).
Appréciation :	Le "Comité International de Sélection" du "Business Initiative Direction" (B.I.D.) a décerné à l'ORCCPA en 2003 le Prix "Quality Award" à l'excellence et au prestige de l'entreprise dans la catégorie "OR" pour le sérieux de ses prestations (opérations de contrôle de la qualité). Le café de RCA a été primé "Médaille d'Argent" par l'Académie de caféologie de France lors du salon des terroirs de Paris en 2004. Café apprécié pour son classement propre, sa bonne torréfaction et son goût neutre.
Organismes de tutelle :	Ministère du Développement Rural Office de Réglementation de la commercialisation et du Contrôle du Conditionnement des produits Agricoles (ORCCPA).
Contact ORCCPA :	– Directeur Général : Dr Abel KPAWILINA-NAMKOISSE BP 1039 Tél/Fax : 236 21 612083 Cell : 236 75 50 88 54 / 70 80 63 89 Email : aknamkoisse @ yahoo.fr B.P. 1039 Bangui République Centrafricaine – Chef de Département Technique : M. Jérôme DEGANE-NAMKONIN BP 1039 Cell : 236 75 03 54 45 /70 85 90 99 Bangui République Centrafricaine.